

K-pop experience : explorez la Corée du sud

14-17 ans



Le jour du départ :

LES DOCUMENTS :

- Passeport valide
- Autorisation de sortie de territoire
- Assurance complémentaire
- Formulaire K-ETA

MATÉRIEL À PREVOIR :

- Sac à dos
- Lotion anti-moustique
- Chaussures adaptées

Corée du sud

REF : 074 096 001

Tradition et modernité au programme de notre séjour en Corée du sud. Notre avion atterrira à Séoul et nous utiliserons les transports en commun pour nous rendre à notre auberge. La ville de Séoul est sans doute l'une des plus incroyables au monde, où l'on passe des gratte-ciels aux magnifiques temples bouddhistes sans transition, et où nos papilles vont se régaler grâce aux multiples possibilités culinaires qu'offre la capitale Coréenne.

On poursuit notre itinéraire vers Busan, ville portuaire aux multiples attraits! Le marché aux poissons de Jagalchi est incontournable, et aussi le farniente à la plage de Haeundae. Visiter la ville sans aller au temple de Beomeosa serait vraiment dommage, et pourquoi ne pas finir par le quartier de Gamcheon?

Direction l'île volcanique de Jeju en ferry, connue pour être une station balnéaire, mais pas que... Nous pourrons faire l'ascension du Mont Hallasan, ou le Seongsan Ilchulbong au lever du soleil. Nous irons à la découverte des Haenyeo, ces femmes plongeuses en apnée dont la culture est classée au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.

Bien évidemment, les visites proposées peuvent être sujet à discussion selon l'envie du groupe qui participera à ce voyage extraordinaire.



Corée du sud

Organisateur : FOL 74 / UFOVAL

3 Avenue de la Plaine - BP 340 - 74008 Annecy

Tél : 04.50.52.30.00 - ufoval@fol74.org - www.ufoval.fol74.org

LE SITE



Le voyage débute par une immersion dans le cœur vibrant de Séoul où les jeunes explorateurs découvriront les palais majestueux, goûteront à la street food colorée et s'imprégneront de la culture K-pop. Ils auront l'occasion de se perdre dans les ruelles animées, d'admirer les traditions séculaires et de s'émerveiller devant les gratte-ciels modernes qui dessinent le paysage urbain.

Direction ensuite le sud pour passer quatre jours à Busan, une ville où les plages dorées côtoient les temples millénaires. Les participants pourront profiter des marchés animés, des bains publics traditionnels et peut-être même apercevoir des baleines lors d'une excursion en mer. La beauté naturelle de cette région offre un cadre idéal pour des activités en plein air et des moments de détente au bord de l'eau.

L'aventure se poursuit avec quatre jours sur l'île volcanique de Jeju, véritable paradis sur terre. Au programme, des randonnées sur les sentiers du mont Hallasan, exploration de grottes de lave fascinantes et détente sur des plages de sable noir. Les paysages époustouffants et la richesse écologique de l'île permettront aux jeunes de se connecter à la nature tout en s'amusant.

Pour clore ce voyage mémorable, un retour à Séoul permettra aux jeunes d'explorer davantage cette capitale dynamique. Ils pourront faire leurs derniers achats de souvenirs, savourer une dernière fois la délicieuse cuisine coréenne et profiter d'activités culturelles avant de rentrer chez eux.

Itinéraire prévisionnel :

Séoul +/- 3 jours

Busan +/- 4 jours

Ile de Jeju +/- 4 jours

Séoul +/- 2 jours

Hébergement :

L'hébergement se fera en auberge de jeunesse ou guesthouse .

Matériel personnel:

Sac à dos 70 litres (conseillé) ou valise

A noter ! sur demande l'UFOVAL peut mettre à disposition un sac à dos pour la durée du séjour. Veuillez contacter votre interlocuteur lors de l'inscription pour plus d'informations.

LES ACTIVITÉS

Séoul

Métropole dynamique aux contrastes saisissants, marie harmonieusement traditions et modernité. Les ruelles animées de quartiers historiques comme Bukchon côtoient les gratte-ciels scintillants de Gangnam. Entre les marchés traditionnels vivants et les cafés avant-gardistes, la capitale sud-coréenne offre une expérience urbaine où le passé et le présent s'entrelacent, créant une destination captivante pour nos jeunes explorateurs.

Chasse au trésor culturelle: organisons une chasse au trésor dans des endroits emblématiques de Séoul, comme les palais, les marchés traditionnels, ou les quartiers historiques. Cela permettrait aux jeunes de découvrir la ville de manière ludique tout en apprenant sur son histoire.

Atelier de cuisine coréenne: pourquoi ne pas apprendre à préparer des plats coréens? C'est une excellente manière d'explorer la culture culinaire locale tout en participant à une activité amusante et interactive.

Visite du village traditionnel de Bukchon Hanok: ce quartier préservé offre une immersion dans l'architecture traditionnelle coréenne. Les jeunes pourraient se promener dans les ruelles pittoresques tout en découvrant l'histoire de ces maisons traditionnelles, les hanoks.

Parc Hangang: un après-midi au parc Hangang peut offrir des activités ludiques comme du vélo, du roller, ou simplement se détendre au bord de la rivière. C'est une pause rafraîchissante dans le quotidien urbain.

Street Art à Ihwa Mural Village: une balade à Ihwa Mural Village permettrait aux jeunes d'explorer des ruelles colorées, remplies de peintures murales créatives. C'est une manière artistique de découvrir un quartier de Séoul.

Busan

Ville portuaire située au sud de la Corée du Sud, avec ses plages magnifiques et ses collines verdoyantes. Entre les marchés animés de Jagalchi et les temples sereins comme Beomeosa, la ville offre une riche diversité culturelle. Les jeunes pourront explorer le quartier branché de Gamcheon Culture Village, déguster des fruits de mer frais au marché, et profiter de la vue imprenable depuis la célèbre montagne Haeundae. Busan, entre traditions maritimes et modernité côtière, promet une expérience enrichissante et pleine de découvertes.

Temple Beomeosa: une visite de ce temple historique offre une expérience spirituelle et une vue panoramique sur la ville depuis les montagnes environnantes.

Plage de Haeundae: les jeunes pourront profiter du sable doré, des sports nautiques, et de l'atmosphère vibrante de l'une des plages les plus célèbres de Corée. décorées de peintures murales et d'installations artistiques.



Ile de Jeju

Jeju, Joyau Naturel: nichée dans la mer de Corée, Jeju est une île bénie par une nature extraordinaire. Les jeunes auront l'opportunité de découvrir la cascade Cheonjiyeon, où les eaux cristallines chutent gracieusement dans un cadre enchanteur, créant une

atmosphère apaisante.

Aventure au Mont Hallasan: pour une expérience en altitude, l'ascension du Mont Hallasan offre des sentiers variés et une vue panoramique sur l'île. C'est une aventure immersive au cœur de la nature préservée de Jeju.

Exploration de Manjanggul Cave: Les jeunes pourront explorer les profondeurs mystérieuses de la grotte de Manjanggul, un réseau de tunnels formés par la lave. Ces formations rocheuses uniques créent une atmosphère intrigante, plongeant les visiteurs dans une aventure souterraine.

Rencontre avec les Haenyeo: une expérience incontournable à Jeju est la rencontre avec les Haenyeo, les plongeurs de l'île qui collectent des fruits de mer de manière traditionnelle. Les jeunes auront la chance d'en apprendre davantage sur leur mode de vie unique et peut-être même participer à une démonstration de plongée.

Jeju, avec son éblouissante nature et sa culture maritime fascinante, promet une expérience inoubliable.



A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ. Puis avion de Paris jusque Séoul en vol régulier. Les déplacements se feront en transports en commun sur les lieux de visite, et principalement à pied ! Pour des raisons pratiques et de sécurité, les grands trajets entre les villes sont prévus et organisés avant le séjour.

SANTÉ

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. (cf paragraphe Assurance). Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ. Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière. Toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Cependant, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs.

ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris à l'auberge, ou à l'extérieur, avant de débiter nos journées de découverte. Nous piqueniquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays.

Chacun doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants.

HYGIÈNE

Un temps est consacré à l'hygiène chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les auberges les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques (attention à ne pas oublier son adaptateur au besoin), de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.



ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent pendant le séjour. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 40 à 50€ pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants. Cela permet de couvrir des dépenses personnelles comme des souvenirs ou des collations sans surcharger le budget. La monnaie utilisée en Corée du sud est le Won. Pour donner une idée des conversions, 1€ équivaut à 1495 Won.

OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

COMMUNICATION

Téléphone : Pour une expérience de groupe optimale et immersive, nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Il est important de noter que les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

Internet : Des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur ou la directrice.

BUREAU QUALITÉ

Pour tout litige ou réclamation, merci d'adresser votre demande (dans un délai maximum de 4 semaines après la fin du séjour) à l'adresse : bureau-qualite@fol74.org.

AVANT LE DÉPART


La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour.

Le directeur publiera sur le BLOG la "lettre aux jeunes", ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

DOCUMENTS À REMETTRE

Impérativement avant le 01/05/2025 :

- Copie du passeport valable jusqu'au retour du séjour
 - Copie de l'autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
 - Copie du formulaire K-ETA
 - Fiche sanitaire (remplie et signée)
- 

Impérativement le jour du départ :

- Passeport personnel en cours de validité
- Formulaire K-ETA
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Formulaire K-ETA :

Les informations pour remplir le formulaire vous seront **données le 18/04/2025** au plus tard.

Ce formulaire obligatoire est à compléter et imprimer uniquement en ligne à l'adresse suivante:

<https://www.k-eta.go.kr/portal/apply/index.do>

Le coût est d'environ 7€.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il existe sur internet des sites marchands qui proposent leurs services pour un coût exorbitant. N'allez en aucun cas sur ces sites et utilisez celui cité ci-dessus. En cas d'erreur, nous ne procéderons à aucun remboursement.

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Il est conseillé également de souscrire une assurance complémentaire, et il est indispensable de vérifier si le jeune est couvert par l'assurance familiale (ex : carte bancaire, assurance extrascolaire), et si la couverture est suffisante par rapport au coût des actes médicaux dans le pays (porter le plafond à 80 000 € minimum).

Il faut être bien assuré mais pas plusieurs fois pour le même risque.

Si vous n'êtes pas couverts ou si votre assurance n'est pas compétitive, nous vous proposons de contracter cette assurance complémentaire par notre intermédiaire auprès de l'APAC.

- Option 1 : plafond de remboursement de 80 000 € pour un coût de 2,72€ par jour et par jeune.
- Option 2 : plafond de remboursement de 150 000 € pour un coût de 3,63€ par jour et par jeune.

21 jours : Option 1 = 57.12€ ; Option 2 = 76.23€.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.



TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ
POUR LA TOILETTE	
Peigne et/ou brosse	1
Brosse à dents et dentifrice	1
Gel douche	1
Shampoing	1
Crème solaire	1
Serviette de toilette	1
POUR TOUS LES JOURS	
Hauts manches courtes	7
Slips / culottes	9
Paires de chaussettes	7
Hauts manches longues	2
Pantalons	2
Shorts	2
Jogging	1
Pulls / sweats	2
Pyjamas	2
Veste / blouson	1
POUR LES ACTIVITÉS	
Casquette	1
Serviette de plage / piscine	1
Vieilles baskets pour les activités nautiques	1
Maillot de bain	1
Nu-pieds	1
Lunettes de soleil	1
Sac à dos	1
Gourde	1
LES PETITS +	
Anti moustique	2
Lampe de poche	2
Gobelet	1
AUTRES	

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : | | | | | | | | | | à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : | | | | | | Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : | | | | | | | | | | inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : | | | | | | | | | | Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : | | | | | | | | | |

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »